

**Annexe
au
procès-verbal
session février**

Bruxelles, le 12 mars 2002

A N N E X E
au
PROCÈS - V E R B A L
de la 388ème session plénière
du Comité économique et social
les 20 et 21 février 2002

Séance du 20 février 2002

Intervention de **M. Jean-Luc DEHAENE**,
Vice-président de la Convention sur l'Avenir de l'Europe
suivi d'une synthèse du débat sur
"Les suites de Laeken – Le rôle du Comité économique et social européen"

Introduction de M. Göke FRERICHS, Président

Monsieur le Premier ministre,
Cher Monsieur,

Je suis très heureux de vous accueillir au Comité économique et social européen et vous remercie d'avoir accepté notre invitation à venir vous entretenir et discuter avec nous en votre qualité de Vice-président de la Convention européenne. Il semble que c'est vous qui serez chargé au sein du Présidium de la Convention du dialogue avec la société civile. Nous aimerions que vous puissiez nous confirmer cette nouvelle.

Le Comité économique et social européen, qui a pour ambition et pour mission de représenter la "société civile organisée" européenne au niveau institutionnel, prend très au sérieux son rôle d'observateur actif au sein de la Convention.

Notre Bureau a décidé hier de créer un sous-comité chargé de définir et de coordonner les différentes tâches qui résultent pour nous de cette nouvelle fonction.

En tant que représentants d'organisations, de syndicats et d'associations exerçant d'importantes responsabilités dans les États membres de l'Union européenne, nous n'entendons pas rester inactifs face aux 67 questions posées par la déclaration de Laeken et décrivant le mandat de la Convention.

Mais indépendamment de notre contribution de fond, nous considérons que l'une des missions essentielles de notre Comité sera bien entendu de permettre et de favoriser le dialogue entre la Convention et la société civile.

Pour ce faire, nous pouvons et voulons mettre à profit les contacts dont nous disposons déjà et les bonnes relations de coopération largement structurée que nous avons nouées avec différentes catégories de partenaires :

- avec les organisations nationales représentées au sein de notre Comité;
- avec les conseils économiques et sociaux des États membres de l'Union;
- avec les réseaux européens et transnationaux d'organisations non gouvernementales actives dans différents domaines;
- et enfin avec les organisations de la société civile organisée des futurs États membres.

Nous nous tiendrons à la disposition de la Convention européenne et des forces vives de la société concernées par le débat sur l'avenir de l'Union (ainsi que de celles qui ne sont pas représentées directement ou indirectement par notre Comité) lorsqu'il s'agira de donner forme au projet de forum de la société civile.

En d'autres termes, nous proposons nos services à la Convention par votre entremise, Monsieur le Président et cher Monsieur, afin de contribuer à organiser et à structurer le dialogue avec la société civile.

*
* *

Intervention de M. Jean-Luc DEHAENE

Monsieur le Président, je crois effectivement, que le Comité économique et social a un rôle important à jouer en tant que pont entre la Convention et la Société civile. Pour ce qui nous concerne, nous essayons également d'organiser nos relations avec la société civile. Je souhaite être assez bref car je crois qu'il est plus intéressant de répondre à vos interventions et questions qui suivront. Je vais donc vous informer brièvement de la situation en ce qui concerne la Convention.

La réunion inaugurale de la Convention se tiendra le 28 février et, dans l'état actuel de nos prévisions, nous aurons entre cette date et le mois de juillet une série de réunions au cours desquelles les différents membres de la Convention pourront pleinement s'exprimer. Le Présidium pourra ainsi disposer d'une vision complète de ce que pense la Convention et devrait être en mesure, à partir du mois de septembre, de présenter une série de propositions sur lesquelles cette même Convention pourra ensuite se prononcer.

Il est important de préciser et, ce faisant, je me fonde sur mon expérience antérieure de membre de la Convention qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux, qu'il ne s'agit pas pour la Convention d'arrêter des décisions par des votes, mais avant tout de stimuler les échanges de vues entre la Convention et le Présidium afin de cerner les possibilités de consensus, même partiels.

Si vous m'interrogez sur ce que pourrait être l'issue des travaux de la Convention, je vous répondrais pour l'essentiel que deux issues extrêmes sont envisageables : soit la Convention élabore un rapport qui s'apparente à un catalogue des possibles, et dans ce cas cela signifierait pour moi que la Convention aura été un échec car ce rapport n'aurait aucun impact, soit, et ce serait en fait le résultat optimal même si je ne peux dire, surtout à l'heure actuelle, si c'est ou non réalisable, un consensus peut se réaliser sur des propositions, sur un projet de traité de base qui présenterait de manière plus claire et plus transparente ce que constitue et ce que représente l'Union européenne.

Tout cela dépendra bien sûr des discussions et négociations qui auront lieu au sein de la Convention, mais je suis convaincu que plus les propositions qu'elle pourra formuler seront opérationnelles, plus la Conférence intergouvernementale qui suivra en sera facilitée.

Pour en revenir aux méthodes de travail, et plus précisément au pont qui doit être jeté entre la Convention et la Société civile, deux aspects sont à souligner, me semble-t-il.

En premier lieu, je rappelle que, avec les partenaires sociaux, les observateurs du Comité auront la possibilité de prendre la parole et de participer activement aux travaux de la Convention. Vos observateurs auront par conséquent en partie la responsabilité de jouer concrètement ce rôle de pont entre la Convention et la société civile.

En second lieu, la Convention se doit de prendre des initiatives pour organiser ses relations avec la société civile au niveau européen. Comment la Convention envisage-t-elle d'organiser le forum prévu par la Déclaration de Laeken ? A ce jour, il est envisagé d'agir sur quatre plans :

- Premièrement, l'exploitation des technologies de l'information avec la création d'un forum virtuel sur l'avenir de l'Europe qui offrira à la société civile la possibilité de s'exprimer et de soumettre des propositions. Le secrétariat de la Convention aura la responsabilité de faire la synthèse des contributions et d'en extraire la substance à l'intention des membres de ladite Convention. Des sessions de "chat" internet, par exemple, pourraient également être organisées.
- Deuxièmement, il y a le souci d'un certain nombre d'ONG et de réseaux d'ONG de se regrouper et de coordonner leurs démarches auprès de la Convention. Ce souci résulte de la frustration ressentie par ces organisations à l'occasion des travaux de la Convention sur la Charte des droits fondamentaux de ne pas avoir eu une possibilité suffisante de s'exprimer lors des auditions que celle-ci a organisées. Plusieurs réseaux d'ONG ont ainsi avancé la proposition de tenir des réunions régulières de suivi des activités de la Convention.

Dans ce contexte, la Convention pourrait s'engager à ce que les membres de son présidium participent à de telles réunions pour informer, mais aussi écouter, les représentants de ces réseaux et organisations et contribuer ainsi concrètement à construire ce pont entre la Convention et la société civile.

- Troisièmement, l'organisation d'une ou deux auditions devant la Convention est également envisagée.
- Quatrièmement, un appel aux médias sera fait pour qu'ils fassent une large place aux débats de la Convention.

En mettant ainsi l'accent sur l'information systématique et continue des différents acteurs concernés et en leur donnant la possibilité d'apporter leurs contributions, nous espérons que la Convention mettra à profit les apports de la société civile dans le cadre de ses travaux.

Il est également dans notre intention de bien cerner les thèmes à discuter par la Convention. Un certain nombre de ces thèmes est mentionné dans la Déclaration de Laeken laquelle a été rédigée dans l'optique de fixer un ordre du jour très large pour la Convention. Le groupe de Laeken, dont je faisais partie et qui a préparé cette Déclaration, estimait en effet que la Déclaration de Nice avait un caractère trop restrictif. Sûrement peut-on trouver la liste des questions que pose la Déclaration de Laeken trop ample et il est vrai que certaines questions pourraient être regroupées. Il ne s'agit donc pas pour la Convention de répondre à chacune de ces questions, mais davantage d'aborder des thématiques.

Par ailleurs, l'ordre du jour de la Convention ne doit pas non plus se limiter à la Déclaration de Laeken. D'autres thèmes devront être abordés comme celui du financement de l'Union car c'est une question qui est très liée à la problématique des compétences des institutions et des instruments à mettre en œuvre pour leur permettre d'exercer celles-ci.

Une deuxième série de questions a trait aux mécanismes de prise de décision au sein de l'Union. Une troisième série concerne la nature du traité de base à établir pour la nouvelle Union, ce qui soulève notamment deux questions relatives à la personnalité juridique et morale de l'Union et à l'intégration dans ce traité de la Charte des droits fondamentaux.

L'ordre du jour de la Convention est donc très vaste ce qui est un avantage mais peut également être un handicap dans la mesure où le succès de la Convention qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux s'explique en partie par son ordre du jour limité. Par l'ampleur de son ordre du jour, cette nouvelle Convention représente un véritable défi. Si ce défi est sans aucun doute stimulant, nul ne peut prédire que nous parviendrons au même succès que lors de la Convention précédente.

Comme je l'ai déjà précisé, la Convention aura une influence très importante sur la Conférence intergouvernementale qui suivra si elle parvient à atteindre un consensus suffisamment large pour transformer ce consensus en propositions opérationnelles, c'est-à-dire en une véritable proposition de traité de base pour l'Europe future.

Mesdames et Messieurs, je voudrais en conclusion vous manifester ma disponibilité à poursuivre les contacts avec vous pendant toute la durée de la Convention. Permettez-moi également de souligner à nouveau la responsabilité très importante que vos observateurs auront à assumer.

Je vous remercie.

*

* *

Synthèse du débat

M. de PAUL de BARCHIFONTAINE

Les citoyens européens ne voient pas toujours le rapport entre les objectifs que l'Union a fixés et les travaux qu'elle accomplit. Ils demandent aux institutions moins de rigidité, davantage d'efficacité et davantage de transparence. Et ce qui est encore plus important, nous constatons que les citoyens estiment être gouvernés en vertu de règles dont ils ne savent rien, et par conséquent, ils ont l'impression que l'Union n'est pas démocratique.

Comment pouvons-nous répondre au mieux aux attentes des citoyens ? En écoutant le CES. Nous savons que pour donner au citoyen accès au débat, un forum va être institué pour les organisations qui représentent la société civile. Mais le traité de Nice a confirmé le CES dans sa fonction de représentation institutionnelle de la société civile organisée. Le CES constitue donc un forum permanent et structuré pour les besoins du dialogue et de la concertation entre la société civile et les institutions, au niveau communautaire. C'est pourquoi j'encourage la Convention à tirer le meilleur parti de cette infrastructure, ainsi que de la compétence du CES, que l'on n'exploite pas toujours autant qu'il le faudrait.

Étant donné qu'à l'avenir, l'Union devra être capable de réagir à de nouveaux défis, je me pose la question de savoir comment l'on pourrait renforcer la légitimité démocratique et la transparence des institutions. Une fois encore, je pense que cela peut se faire en consultant le CES et en prêtant attention à ses avis exploratoires. Afin de se préparer de manière appropriée aux travaux de la Convention, le CES doit savoir plus précisément ce que la Convention attend de lui et quelle sera la différence entre le rôle joué par le CES et celui du forum qui fonctionnera parallèlement au CES.

M. MORGAN

Il se pose, en ce qui concerne l'Union européenne, une question de légitimité politique qui tient à ce que les transferts de compétences en faveur de l'Union se sont parfois effectués tout à fait secrètement, et certainement pas de manière ouverte : un certain nombre de pays n'ont pas voté à propos du traité de Maastricht, d'autres ont eu des majorités qui n'étaient pas constitutionnelles. Est-ce que vous vous attendez à ce que suite à la Convention, des mesures soient prises pour légitimer les transferts de compétences, le cas échéant ? Les électeurs nationaux continuent de croire qu'ils votent par rapport à des pouvoirs dont sont investis leurs propres parlements, alors qu'en fait, le pouvoir n'est plus là. C'est là ma première question.

Ma deuxième question se rapporte à la future structure de l'Union européenne. Créer une Europe unifiée, qui concerne 500 millions de personnes et qui inclut de nombreuses langues différentes, est un défi constitutionnel, auquel personne n'a encore jamais été confronté, et je me

demande si vous pensez que nous sommes assez inspirés et assez visionnaires pour trouver un moyen de faire fonctionner une telle structure ?

Jusqu'à présent, notre théorie constitutionnelle ne va pas au-delà de l'affirmation inscrite dans le traité et relative à "une union sans cesse plus étroite", et la plupart des observateurs estiment que si nous avons réalisé quelque chose, c'est en réalité un empire européen dont les ministres sont toujours absents, mais un empire qui dispose d'un vizir à la Commission, lequel gouverne tout au nom de tout le monde, un empire qui réitère, une fois encore, l'acte historique consistant à annexer l'Europe orientale, face à la Russie. Cet empire a été institué sur des fondements économiques et financiers, et non pas en vertu d'un autre projet. De nombreux problèmes économiques et financiers vont se poser à propos des nouvelles adhésions, à propos des subventions existant actuellement, et à propos des grandes difficultés que va apporter l'UEM. Estimez-vous que cela suffit, et dans la négative, par quoi faut-il remplacer tout cela pour créer la perspective authentique applicable à l'ensemble de l'Europe ? C'est là ma troisième question.

Mme KONITZER

Le groupe des travailleurs éprouve principalement trois préoccupations auxquelles il voudrait sensibiliser la Convention. Premièrement, il importe beaucoup aux membres du groupe II que la Charte des droits fondamentaux soit intégrée dans le nouveau traité. Dans son état actuel, la Charte n'est pas juridiquement contraignante pour les tribunaux européens, et elle ne donne pas non plus à la société civile européenne un cadre juridique fiable. De ce fait, la Charte ne débouche pas, pour les membres de la société civile, sur une perception à orientation communautaire de leurs droits et de leurs responsabilités sociales.

Notre deuxième préoccupation est celle de voir la Convention tenir compte de l'avis du CES sur l'amélioration de la coordination de la politique économique, avis qui sera disponible au mois de mai. Cet avis traitera de la question de la meilleure gouvernance, et donc aussi de la question de la réforme des traités.

Notre troisième préoccupation concerne les procédures de participation et le rôle accru de la société civile. Il existe une pléthore de procédures diverses de participation, d'organes consultatifs, de comités, etc., qui manquent de transparence et dont la légitimité est souvent douteuse. En privilégiant la participation de la société civile, l'on devrait donc tirer parti du rôle institutionnalisé du CES, dont la richesse d'expérience en matière sociopolitique et économique peut être utilisée pour faire contrepoids aux divers autres organes consultatifs.

M. OLSSON

Je suis membre du groupe III, le groupe qui traduit la diversité de la société civile, non

représentée par les partenaires sociaux. Au sein du groupe III, nous avons des représentants de l'économie sociale, des jeunes, des consommateurs, des écologistes, des exploitants agricoles, des chercheurs, des ONG, etc. Nous entretenons toutes sortes de contacts non seulement avec des organisations nationales, mais aussi avec des organisations locales. Nous nous situons au confluent de toutes ces catégories, et notre rôle, qui est très important, consiste à trouver un consensus qui permette d'aider le processus institutionnel à parvenir à une décision. Historiquement, nous avons toujours préconisé l'innovation et joué un rôle de pionniers dans la promotion du modèle social européen. Notre force non seulement consiste à trouver un consensus et à répondre à l'intérêt général, mais tient aussi à ce que nous avons la capacité de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques européennes, et surtout des politiques sociales, économiques et environnementales.

Je voudrais aussi vous rappeler, une fois encore, notre rôle concernant les pays candidats à l'adhésion, pays que nous aidons à se familiariser avec nos structures; nous sommes aussi à l'écoute des demandes de la société civile dans les différents pays, et nous les associons au débat, tout en prêtant l'oreille, aussi, au débat qui se déroule chez eux, au niveau national. Je pense que cette promotion du dialogue constitue notre rôle essentiel, et je pose la question de savoir comment sera assurée la participation de la société civile et du CES à la Convention; quel sera leur rôle ?

M. PELLETIER

La Convention donnera naissance à un nouvel équilibre interinstitutionnel. Vous avez insisté, dans votre intervention, sur le fait qu'il n'existe pas de ligne de partage bien claire entre les compétences des institutions. Je pense qu'il est facile de prévoir que les deux courants traditionnels que nous connaissons dans l'Union vont s'affronter l'un l'autre : l'un de ces courants est celui qui veut accroître le fédéralisme européen, dans le but d'éliminer les compétences des États membres, et l'autre est celui qui s'identifie aux représentants démocratiquement élus de l'opinion publique nationale. Si le premier courant finit par prendre le dessus, les compétences de l'État se trouveront diminuées, et du même coup aussi, la représentation démocratique de la population. Nous ne pouvons pas accepter de processus législatif qui se déroule sans consultation des parlements nationaux et de la société civile. Un autre problème tient à ce que les pays candidats qui viennent de se dégager d'une forme de totalitarisme ne sont pas disposés à se soumettre à une nouvelle forme de totalitarisme, et pour autant que je sache, ces pays n'ont pas de droit de vote à la Convention. Je vous demande de freiner cette tendance intégrationniste, ultra fédéraliste, à l'intérieur de la Convention, tendance qui menace l'équilibre de l'Europe.

M. VOGLER

La réforme de l'UE devrait servir à la réalisation optimale d'objectifs politiques. Pour le CES, cela signifie non seulement s'assurer un point d'ancrage institutionnel dans le traité, mais aussi s'assurer l'extension de ses compétences et de son influence. Nous entendons fréquemment prononcer

la formule de "déficit démocratique", formule qui soulève des questions de légitimité, de représentativité, et surtout la question de l'intensification de l'association de la société civile aux décisions qui la concernent. Si l'on approuve ce modèle de démocratie, alors l'avenir du CES est assuré. Il n'existe pas, au niveau de l'UE, d'institution comparable, où la participation de la société civile soit à ce point garantie. Un élément essentiel de l'exercice de ses compétences est l'indépendance; cela signifie non seulement l'indépendance de ses membres, mais aussi l'autonomie financière de l'institution. À l'heure actuelle, toutefois, le degré d'intervention extérieure dans les travaux du Comité, intervention due aux compétences mixtes de notre autorité budgétaire (le Parlement européen), a un caractère insupportable et dégradant. Ces interventions créent, pour nos travaux, des retards, des entraves, voire même des blocages, et elles sont totalement injustifiées.

La Convention aura à s'occuper considérablement de questions de financement : je demande à la Convention d'adopter une attitude non seulement quantitative, mais aussi qualitative par rapport à la modernisation de l'ensemble de la gestion financière et par rapport à la création d'une efficacité et d'une clarté accrues dans ces intolérables compétences mixtes. Une institution aussi petite que le CES a tout particulièrement besoin d'une solide assise financière, avec un degré accru d'autorégulation. Je vous demande de faire obstacle à ces interventions dictatoriales dans les travaux du CES, pour l'avenir.

M. MALOSSE

L'influence du CES et son rôle de représentant de la société civile organisée ont été renforcés par la CIG, à Nice, malgré des tentatives visant à le faire disparaître, ou tout au moins à réduire son influence. Cela est dû au fait que les États membres reconnaissent l'intérêt de cet organe intermédiaire. Les gouvernements nationaux ont reconnu que cette institution possède deux qualités qui sont essentielles aux travaux de la Convention.

La première est la préoccupation de l'intérêt général : le CES fonctionne comme une sorte d'expert en désamorçage de bombes pour la société civile désorganisée. La Convention sera bombardée de propositions et de pressions provenant de toutes sortes de catégories, et il lui sera difficile de prendre la mesure de leur légitimité et de la crédibilité de leurs contributions.

La deuxième qualité propre au CES est d'être une caisse de résonance. Le risque existe, pour la Convention, de ne pas être perçue par les citoyens comme elle devrait l'être. Malgré la présence de représentants des parlements nationaux à la Convention, les contacts qu'entretient le CES avec les CES nationaux, ainsi qu'avec d'autres organisations nationales et européennes, le rendent absolument indispensable en tant que caisse de résonance.

Un élément qui revêt une importance particulière est celui des contacts qu'entretient le CES avec des organisations des pays candidats, contacts qui sont très différents des rapports que sont

en mesure d'établir les autres institutions européennes : la Commission négocie avec les gouvernements des pays candidats qui, bien entendu, veulent se présenter à la Commission sous le meilleur jour possible, et il en va de même du Parlement européen, tandis que nous sommes, nous, en contact avec la véritable société civile, les organisations syndicales et les organisations d'employeurs, avec qui nous nous entretenons de façon ouverte et honnête, parce qu'elles nous parlent sans contrainte.

Pour ces raisons, nous pouvons apporter une contribution très différente et très originale à la Convention. Cela constituera notre valeur ajoutée lorsque seront débattues des questions essentielles, telles que la répartition des compétences entre les niveaux régional, national et européen, et la question des compétences des acteurs économiques et sociaux. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas confondre le message de la société civile organisée, qui est représenté par le CES, avec les voix parfois dissonantes et nébuleuses de la société civile désorganisée.

M. VINAY

Comme beaucoup de mes collègues l'ont déjà déclaré, le CES représente la réalité économique et sociale composite, et réalise la synthèse d'une série d'intérêts différents. Il a toujours constitué un trait d'union entre les différentes initiatives des institutions européennes et les attentes et les espoirs de la société civile organisée. En même temps, il apporte une utile contribution à la manière dont se développe le débat, au niveau national, à propos de l'évolution des politiques communautaires.

La participation du CES aux travaux de la Convention doit se fonder sur une idée cohérente et s'accompagner de toutes les initiatives auxquelles a été donnée une forme définitive en concertation avec les sociétés civiles organisées au niveau national et au niveau européen, ainsi qu'avec les sociétés civiles des pays candidats.

Comme point de départ, il convient d'adopter une démarche qui consiste à mettre l'accent sur certains problèmes fondamentaux caractérisant la réalité de l'Europe, à l'heure actuelle : ce sont le ralentissement économique, les demandes économiques et sociales (qui se sont exacerbées en raison du ralentissement économique), la contribution que la société civile devrait apporter à l'élaboration de ces politiques et le renforcement des relations entre les citoyens et les institutions.

Il ne s'agit pas simplement ici d'économie; chacun de ces éléments suscite plusieurs scénarios possibles quant à la manière dont il convient de concevoir l'Europe de l'avenir. Il faut assurer un développement compatible; il y a la stratégie de Lisbonne, le modèle participatif, etc.; tous ces points sont très intéressants, sans parler de la Charte des droits fondamentaux et de son intégration dans le traité, de manière à permettre à tous les citoyens de l'Union de s'identifier avec ce texte, mais il est tout aussi fondamental que la Convention procède à une analyse du modèle de relations sociales qui caractérisera l'Europe de l'avenir, et c'est là que la société civile, avec les catégories de toutes natures

qu'elle comporte, a un rôle très important à jouer : dans le cadre législatif, pour le dialogue social, ainsi que pour la valorisation de la diversité culturelle qui fait la richesse de l'Europe.

Il faut que la construction de l'Europe se fonde sur ces domaines essentiels à l'élaboration d'une relation solide entre les citoyens et les institutions, ainsi qu'à la création, chez le citoyen, d'un sens d'appartenance à la collectivité.

*

* *

Réponse de M. Jean-Luc DEHAENE

Je voudrais insister, dans mes réponses aux questions posées, sur un ou deux points. Premièrement, il faut comprendre clairement pourquoi cette Convention est nécessaire. Je pense qu'en réalité, cette Convention est née de la constatation que les deux conférences intergouvernementales précédentes ne sont pas parvenues à adapter totalement l'Union européenne à la perspective de l'élargissement. Il est clair que l'élargissement que nous envisageons maintenant est très différent de tout autre élargissement que nous avons connu par le passé, et ce d'un point de vue quantitatif, bien sûr, mais tout autant par rapport à ce que l'Europe va devenir. Je pense que les traités de Nice et d'Amsterdam ont seulement réussi à procéder aux adaptations quantitatives nécessaires, et je suis convaincu qu'une Union élargie se trouvera rapidement plongée dans une crise profonde, si nous nous contentons de ces adaptations quantitatives. C'est pourquoi les attentes qui sont les nôtres vis-à-vis de cette nouvelle Convention sont très intenses, parce que l'avenir de la nouvelle Union européenne en dépendra dans une large mesure.

Le modèle européen est un modèle qui se fonde principalement sur la concertation, c'est là ce qui le caractérise et vous [le CES] en êtes la personnification; il s'agit là d'un élément sous-jacent à l'ensemble de la construction européenne.

S'il est quelque chose que j'ai appris pendant mon mandat de Premier ministre de mon pays, c'est que ce type de concertation a un caractère essentiel, et je ne peux que répéter que le CES a un rôle important à jouer. Le fait que la déclaration de Laeken, qui constitue, en réalité, le point de départ de la Convention, prévoit la présence, à la Convention, d'observateurs du Comité souligne l'importance que l'on accorde à celui-ci. Comme je l'ai déjà indiqué, le fait que ces observateurs soient présents à la Convention signifie que le Comité doit véritablement assumer, lui aussi, la responsabilité de ce que sera la Convention.

Il n'est pas seulement important que les observateurs représentent le Comité à la Convention, mais aussi qu'ils vous rendent compte de ce qui s'y passe, de telle sorte que l'information circule dans les deux sens. Vous avez ici des représentants d'organisations nationales, qui sont aussi membres d'organismes nationaux de concertation. C'est pourquoi votre rôle est important, en tant que relais entre le niveau national et le niveau européen. Je pense que votre fonction consiste, pour une

part importante, à organiser le débat au niveau national.

Le CES occupe une position privilégiée, que la Convention reconnaîtra. Cela dit, la Convention est aussi chargée d'assurer le dialogue avec d'autres représentants de la société civile, et notamment les ONG. Là aussi, nous devons prêter une oreille attentive, et donc tenir compte de leurs contributions. Mais le rôle du CES est intégré dans la fonction de la Convention elle-même, étant donné que vous serez représentés par vos observateurs et que vous aurez la possibilité de prendre part au débat.

J'estime tout aussi important qu'en plus de participer aux activités de la Convention, les membres du CES prennent part au débat au niveau national. Il est très important aussi que le Comité apporte une contribution active et positive aux travaux de la Convention, en présentant à celle-ci des propositions, des documents et des suggestions susceptibles d'alimenter ses travaux.

Nombreux sont ceux qui, parmi vous, ont évoqué un aspect très important, à savoir le rôle des pays candidats lors de la Convention. Il a été décidé à dessein de faire participer à la Convention les pays candidats avec le même type de représentation que les États membres, mais il est tout aussi important d'accorder aux pays candidats la même attention dans le cadre du Forum de la société civile. Et à cet égard, je m'adresse vous, parce que je m'imagine bien que vous entretenez de solides contacts avec ces pays, avec les organisations qui sont vos homologues dans ces pays, et votre rôle est très important pour ce qui est de les encourager et de les aider à faire entendre leur voix.

Je vais m'efforcer de répondre aux autres questions qui ont été posées. À mon avis, l'un de nos objectifs essentiels est de créer pour l'UE un texte fondamental qui soit transparent et accessible au lecteur. En ce moment, la plupart des gens ne voient pas du tout clairement ce qu'est l'UE. Cela signifie qu'il faut intégrer dans le traité la Charte des droits fondamentaux, et je pense qu'un consensus existe à cet égard.

La question de savoir ce que devrait être l'UE après l'élargissement est la question fondamentale, la base de tout le débat. Mon opinion personnelle est que l'Union doit posséder une dimension politique beaucoup plus forte que ce n'est le cas actuellement. Cela suppose le renforcement du deuxième et du troisième piliers, qu'il conviendrait d'intégrer dans une perspective plus mondiale. Il nous faut regrouper nos forces dans quelques domaines, de telle sorte que l'Europe possède véritablement une voix qui lui soit propre et qui ait un poids à l'échelle mondiale. Le débat actuellement en cours à propos de la mondialisation appelle une Europe qui soit capable de réagir de manière compacte et intégrée dans un grand nombre de domaines, par exemple l'environnement, et d'autres encore : à cet égard, il est très important que l'Europe soit capable de s'organiser, ce qui signifie que l'Europe doit disposer d'institutions efficaces. Il ne faut pas que nous produisions des slogans et des formules toutes faites; il nous faut rechercher un texte opérationnel, contenant des propositions concrètes.

Je suis convaincu qu'une institution telle que le Parlement européen, institution démocratique, peut à coup sûr contribuer à créer une Europe plus politique et pour cela, bien sûr, nous avons besoin d'institutions dotées d'une vraie légitimité démocratique. Il faut que nous ayons tous une conception lucide de ce que devrait être l'Europe, et pour cela, nous avons besoin d'un texte fondamental expliquant de façon claire et transparente ce qu'est l'Europe et ce que sont ses objectifs. Pour y parvenir, il nous faut une passerelle qui nous relie aux citoyens, et c'est là que le CES a un rôle très important à jouer, et j'espère que la Convention collaborera très étroitement avec le Comité.

*

* *

Conclusion de M. Göke FRERICHS

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président.

Personne n'aurait pu mieux exprimer ce que sera et ce que doit être le rôle du CES dans le cadre de la Convention. Nous sommes non seulement les représentants de nos États membres nationaux, mais aussi ceux des organisations dont nous sommes issus, et nous avons construit une passerelle vers les pays candidats. Nous avons des comités consultatifs mixtes pour onze pays candidats, afin d'aider ces pays à comprendre et à incorporer l'acquis communautaire et à "penser européen", comme vous venez de l'exprimer si clairement. Nous sommes à vos côtés et nous prenons notre tâche très au sérieux. Nous allons travailler avec ardeur, et dans les prochains jours, nous ferons connaître une conception technique de la manière dont nous prévoyons de remplir notre rôle de "porte-voix" de la société civile, en collaborant avec les éléments de la société civile organisée qui ne sont pas représentés ici. Cela s'applique aussi, bien entendu, au Forum de la société civile, et à toutes les autres possibilités que nous pourrions trouver d'associer le citoyen européen à ce débat. Cela signifie que nous allons travailler dans nos pays, dans nos organisations, que nous allons nous rendre dans des écoles et dans des universités, dans des assemblées de citoyens, etc. afin de donner les fondations les plus larges possibles à la tâche commune qui est la nôtre.

En conclusion, je voudrais vous souhaiter le meilleur succès, et vous souhaiter aussi courage et optimisme. M. DEHAENE, nous suivons vos travaux depuis des années, y compris vos travaux en tant que Premier ministre de la Belgique. Nous savons que vous êtes un Européen fervent, comme nous le sommes tous ici, et nous adhérons à votre réflexion. Vous pouvez compter sur nous, et nous espérons que la Convention sera une réussite, et qu'à l'issue de la CIG qui la suivra, l'Europe sera plus paisible, plus démocratique, plus forte économiquement, et plus juste socialement. Pour cela, nous avons besoin d'hommes tels que M. DEHAENE.

Merci encore de nous avoir rendu visite.

